

ABONNEMENT.
 SAUMUR : 30 fr.
 Un an... 16
 Six mois... 10
 Trois mois... 6
Poste :
 Annuaire... 35 fr.
 Six mois... 18
 Trois mois... 10

On s'abonne :
 A SAUMUR : chez tous les Libraires ;
 A PARIS : Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
 A EWIG : Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne... 20 c.
 Réclames... 30
 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne :
 A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 20 Août 1880.

Chronique générale.

D'après une dépêche de Rome, la question tunisienne serait en voie d'apaisement. Nous le souhaitons ; toutefois, nous voudrions savoir à quelle condition.

On a remarqué qu'aucun de nos ambassadeurs n'assistait à l'ouverture des conseils généraux. Nous croyons savoir que le ministre des affaires étrangères avait enjoint à nos représentants diplomatiques de rester à leur poste, en raison des difficultés toujours pendantes de la question d'Orient.

Sans tenir compte des bruits contraires qui peuvent circuler, nous sommes à même de pouvoir maintenir que M. de Saint-Vallier n'a pas voulu revenir sur sa démission, malgré tous les efforts de M. de Freycinet pour conserver notre ambassadeur à son poste diplomatique.

Rya mieux encore, c'est que M. Grévy aurait jugé opportun d'intervenir personnellement en écrivant à M. de Saint-Vallier pour le faire revenir sur sa résolution, et que le Président de la République n'aurait pas eu plus de succès que le ministre des affaires étrangères.

Tout au plus M. de Saint-Vallier restera-t-il à Berlin jusqu'au mois prochain ; mais, passé ce délai, sa démission deviendra effective.

On sait que M. Desprez n'a pas encore quitté Rome. Le ministre des affaires étrangères l'a chargé de faire une nouvelle démarche auprès de Léon XIII. Il s'agit de s'opposer à ce que les évêques français pro-

tègent et admettent comme prêtres diocésains les prêtres des congrégations dispersées. Le Pape a dit à M. Desprez qu'il n'avait point de réponse à donner sur cette question.

DISCOURS DE M. CONSTANS A TOULOUSE.

Mardi soir, à Toulouse, un punch a été offert à M. Constans, ministre de l'intérieur et des cultes, par les voyageurs de commerce.

Deux allocutions demandant l'exécution complète des décrets ont été adressées au ministre par les voyageurs.

M. Constans a répondu : « En s'adressant à moi, c'est au chef de la démocratie toulousaine que les voyageurs se sont adressés. »

Le ministre a poursuivi : « On me disait qu'il fallait sortir de l'équivoque et entrer dans une voie nette. Il faut attendre du temps le remède au mal dont nous souffrons. Il faut travailler et faire la paix de l'avenir. »

« Vous avez fait crédit au gouvernement, le gouvernement ne laissera pas protester sa signature ; ce qui a été dit sera fait. Nous avons le calme qui convient à la force. »

Le ministre a parlé ensuite de la liberté de la presse et a répondu aux attaques dirigées contre lui pour avoir expulsé un homme qui recevait l'hospitalité française : « Je l'ai expulsé, a ajouté M. Constans, parce que je veux que le pays soit respecté. Je n'en ai aucun repentir. Je ne laisserai pas périliter le pouvoir que vous m'avez confié. »

Le ministre a prétendu faire une distinction entre le clergé, qu'il respecte, et ceux, dit-il, qui, sous le couvert du clergé, ont fait de tout temps une guerre sourde aux gouvernements libéraux.

Le ministre a ajouté que l'échéance des décrets n'indique pas d'époque fixe et précise pour leur application. Il n'y a qu'une chose qui puisse empêcher la réussite de la seconde étape, c'est une impatience exagérée.

« Si le pays veut être sage, a-t-il dit, nous sortirons victorieux de la lutte engagée ;

si vous poussiez aux soubressauts, le succès pourrait être compromis.

« Si vous avez confiance dans celui qui a toujours été à votre tête aux jours de péril comme aux jours de l'honneur, si nous faisons de la politique ferme et modérée, nous sommes sûrs de la victoire.

« Dans le cas contraire, nous pouvons arriver à un résultat immédiat, mais peu durable.

« Nous avons pour nous la modération, la sagesse et la force, c'est dans ces idées que je voudrais vous voir. Vous n'avez rien à craindre du gouvernement actuel comme des gouvernements précédents sous lesquels vous avez eu le bonheur de vivre.

« J'ai tenu les engagements pris ; je n'ai jamais varié, je ne varierai jamais. »

L'autorité s'occupe très-activement, paraît-il, d'appliquer les décrets du 29 mars aux hôpitaux de Paris, en d'autres termes, de les laïciser. Le procédé pour cela est bien simple. Il consiste uniquement à en éliminer le personnel religieux, que représentent les aumôniers et les sœurs.

« C'est là, dit ironiquement un de nos confrères du matin, une mesure de haute police et de sûreté gouvernementale que commande impérieusement la raison d'Etat. »

Nous ne croyons pas que la tentative de « laïcisation » — un nom aussi barbare que la chose — soit aussi près d'être expérimentée.

Les infirmiers ne s'improvisent pas du jour au lendemain, et le gouvernement ne voudrait pas s'exposer à aggraver la situation des malades en les privant tout à coup des soins les plus indispensables.

Sous ce titre : « LE CURASSÉ LAÏQUE », le Gaulois publie la lettre suivante, datée de Toulon, 14 août :

« Monsieur le rédacteur,
 « Il est aujourd'hui certain que le Magon a été lancé sans avoir été béni, et le gouver-

nement s'est même fait un point d'honneur d'inaugurer cette nouvelle laïcisation des navires de guerre. Or, je reçois de mes camarades de Cherbourg une lettre dont la sincérité ne peut être mise en doute.

« Cette lettre affirme que, lorsque le bâtiment a été mis à l'eau, les marins qui se trouvaient là sont tous tombés à genoux et ont fait le signe de la croix.

« Interrogés plus tard, ces marins ont répondu qu'ils s'étaient signés, parce que c'était un sacrilège de lancer un bâtiment sans le bénir.

« Enfin, moi qui suis Breton, je vous affirme que l'Etat composera difficilement l'équipage du Magon, et que les marins qui le monteront, contraints et forcés, seront mis en quarantaine par plus d'un équipage.

« Agréé, etc.
 « L. P. D.,
 « Officier de marine en retraite,
 à Toulon. »

L'administration supérieure a fait afficher la loi récente qui abroge la loi de 1814, relative à l'interdiction du travail le dimanche. Comme il n'est pas d'usage que le gouvernement promulgue par voie d'affiches toutes les lois que fabriquent les Chambres, on se demande pourquoi celle-ci obtient une publicité d'apparat que n'ont pas les autres. Est-ce parce qu'elle semble porter atteinte à l'idée religieuse ? Nous le croyons, d'autant plus que M. Jules Grévy, « modèle de toutes les vertus », a dit, quelque part, que « la religion est une grande force. » Conséquemment, il est tout naturel que ses ministres ne manquent pas l'occasion de lui infliger un démenti public.

Marianne continue à nous gratifier de ses scandaleux exploits.

Le maire de Saint-Cyr au Mont-d'Or (Rhône) a fait exhumer du cimetière de sa commune les restes des différents prêtres qui avaient été curés de la paroisse et les a fait enterrer dans la fosse commune, sous pré-

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.
UNE FLEUR SOUS LA NEIGE

Le comte Thadéus Zobimirski avait été tour à tour l'un des confidentiels les plus intimes du roi Auguste de Pologne, et l'un des commensaux du palais de l'Ermitage. Fier de la faveur dont l'honorait la grande Catherine, il avait, pour complaire à la souveraine, adopté toutes les idées du temps, maîtrisant sa nature un peu sauvage, ses manières un peu slaves, pour se faire bel-esprit, philosophe, voltairien.

Après les mille agitations de la vie de courtoisane, le comte se trouva enfin las de ce mouvement, effrayé de cette continuelle dépense d'esprit, dégoûté peut-être aussi de l'élégante immoralité qui devant lui épuisait toutes les jouissances et cherchait sans cesse de nouveaux attrait dans l'inconnu. Un indigne besoin de repos ramena le comte dans ses propriétés sises aux environs de Cracovie. Depuis quinze ans il n'y avait pas mis le pied, et vous jugez si les vassaux crièrent au miracle. Pour la plupart d'entre eux, le seigneur du canton de Ketry était un mythe, un héros fabuleux, sur lequel

il se contait, aux veillées, des choses extraordinaires ; on le craignait, du reste, et en apparence les bonnes gens de la campagne n'avaient pas tort ; car certain intendant, maître Jean Kœpplitz, ne leur avait nullement appris à aimer le propriétaire absent.

C'étaient de continuelles exactions, des dîmes de toute espèce ; sous le rapport des impositions, maître Jean Kœpplitz avait une imagination inépuisable ; mais la bourse des vassaux n'était pas comme l'imagination de l'intendant. Partant, mille plaintes tantôt sourdes, tantôt menaçantes. A quoi Kœpplitz avait toujours répondu en se retranchant derrière l'autorité et les exigences du comte Thadéus.

Celui-ci changea subitement cet ordre de choses ; il trouva les charges de ses paysans trop élevées, et il le notifia fermement à Kœpplitz, qui dut céder, sauf à prendre plus tard sa revanche. Autant la population voisine du château avait paru redouter l'arrivée du seigneur, autant elle témoigna d'enthousiasme à son bienfaiteur, à son père, comme elle l'appelait.

C'était très-flatteur ; mais on s'habitue à tout, à l'affection de même qu'à l'antipathie, et l'on se blase très-vite sur le parfum de l'encens. Au bout de quinze jours, le comte en avait assez des vivats de ses Polonais.

Pour se distraire, il eut l'idée de faire restaurer

et meubler à neuf son château. Franchement, l'édifice avait grand besoin de reprendre un petit air de jeunesse ; c'était bien un manoir du Nord avec la plus triste physionomie, le plus sombre ensemble de tourelles, fenêtres grillées, portes cintrées, créneaux, mâchicoulis, corridors immenses, toits élevés en forme de cône.

M. de Zobimirski ne regardait pas assez à l'argent pour hésiter à dépouiller son château de cette sinistre enveloppe du moyen âge. Par ses ordres, tout un monde d'ouvriers vint transformer le manoir féodal en une splendide habitation moderne : le luxe de Paris et de Londres fut mis à contribution. Ce travail de restauration dura bien six mois, au bout desquels le comte se demanda en baillant :

— Que ferai-je demain ?
 Jean Kœpplitz put alors prévoir le bienheureux moment où le maître du domaine serait chassé de chez lui par le plus terrible ennemi de la richesse : l'ennui.

— Une lettre pour monseigneur ! dit un laquais en présentant respectueusement la missive à son maître sur un plat d'argent.

Les lettres étaient rares par ce temps de communications peu faciles ; d'ailleurs, le comte, en s'éloignant volontairement de la cour, avait subi le sort des gens qui s'absentent ; il était oublié, Ce

fut avec une précipitation presque enfantine qu'il rompit le cachet. Voici ce qu'il lut :

« Mon cher et honoré oncle,
 « J'ai à vous apprendre une nouvelle qui me comble de joie. Enfin il va m'être donné de vous revoir, de vous embrasser ! Mon régiment est arrivé aujourd'hui même à Cracovie, où il restera deux ans. Deux ans près de vous, quel bonheur, quand il y en a douze que nous sommes séparés ! Je porte depuis un mois les épaulettes de capitaine : cet honneur, je le dois aux Turcs qui, du reste, nous ont tué bien du monde.

« Dès demain, je serai dans votre château dont on racontait des merveilles.

« Je suis, etc.
 « Votre respectueux neveu,
 « Ladislav de FRASK. »

Le comte répondit aussitôt par ce billet laconique, mais bienveillant :

« Viens, mon cher Ladislav ; tu es impatiemment attendu. »

A partir du moment où il avait écrit à son neveu, le vieux comte ne connut plus une minute de repos. Prompt à s'enflammer, à désirer les choses comme à les oublier, attachant à toute nouveauté l'espoir d'un plaisir — ou au moins d'une distraction — Thadéus avait une sorte de fièvre de tendresse ;

texte qu'aucune concession n'avait été accordée.

Une plainte en violation de sépulture vient d'être portée contre lui.

Etranger.

TURQUIE. — L'*Osmanli*, de Constantinople, reproduit un article du *Terdjumani-Hakikat*, sur la question de l'alliance turco-allemande. Le journal turc ne croit pas que la réalisation de ce projet soit impossible; il avoue même qu'une alliance entre la Turquie et l'Allemagne est peut-être plus rapprochée qu'on ne croit et qu'elle sera profitable aux intérêts des deux empires. L'opinion peu favorable, émise par M. de Bismarck, au sujet de la Turquie, au cours du Congrès de Berlin, s'est modifiée depuis que les événements ont prouvé au chancelier prussien que la nation turque valait mieux que sa réputation et que les peuplades auxquelles l'Europe s'intéressait, ne méritaient ni tant d'égarés, ni tant de sympathies.

Cette opinion du *Terdjumani-Hakikat* est une nouvelle preuve du peu de consistance du raisonnement, et des vues des hommes politiques turcs. Tantôt c'est vers l'Angleterre qu'ils tournent leurs regards, tantôt c'est à la Russie, leur mortelle ennemie, qu'ils demandent des conseils; cette fois, c'est en Allemagne qu'ils vont chercher une alliance, oubliant que l'Allemagne a encouragé l'Autriche à mettre la main sur la Bosnie et l'Herzégovine et qu'elle la pousse en avant dans le cœur même de la Turquie d'Europe.

Les Turcs feraient beaucoup mieux, sans doute, de procéder sans retard aux réformes urgentes, maintes fois promises et toujours ajournées, que d'appeler sans cesse à leur aide une puissance étrangère, fatalement destinée à l'amoinrir ou peut-être même à la supprimer complètement.

IRLANDE. — L'agitation en Irlande prend de nouvelles proportions dont le *Times* ne cherche plus à dissimuler le danger. Quinze meetings ont eu lieu dimanche dernier et les paroles les plus violentes et les plus menaçantes pour la tranquillité de l'Angleterre ont été prononcées dans ces réunions populaires.

La question agraire, si imprudemment envenimée par la Chambre des lords, se pose, cette fois, avec une netteté, une résolution et une audace qui doivent donner à réfléchir au gouvernement. On parle de soulèvement, d'insurrection, de résistance à main armée avec un incroyable sang-froid. Plusieurs orateurs des meetings de dimanche ont déclaré hautement que s'il n'était pas fait droit aux justes demandes du peuple, 300 mille hommes armés et exercés, enrôlés dans la ligue agraire, étaient prêts à entrer en campagne. — Ce qui donne un caractère spécial de gravité à ces menaces, c'est que parmi les orateurs des meetings irlandais figuraient plusieurs membres du Parlement.

jamais oncle ne se sentit plus paternel.

— Je voudrais que Ladislas fût arrivé déjà! répétait-il sans cesse à Jean Kœpplitz, que cette affection subite faisait sourire à la dérobée. Il y a si longtemps que je ne l'ai vu, le pauvre garçon! Sais-tu, Jean, que mon neveu promettait un beau et fier gentilhomme! Eh, mais! Ladislas aurait-il suivi de près sa lettre? Il me semble entendre le roulement d'une voiture.

Jean Kœpplitz s'approcha vivement d'une des croisées et dit :

— C'est une kibitka. Mais elle ne contient nullement monsieur votre neveu.

— Allons! s'écria Thadéus d'un ton d'impatience, quelque ennuyeuse visite d'un châtelain des environs!... Au diable! cours prévenir que je n'y suis pas.

L'intendant sortit. Bientôt s'éleva une voix suppliante... c'était celle d'une femme.

La curiosité du comte fut piquée : d'un vigoureux coup de sonnette, Thadéus appela son valet de chambre.

— Qu'est-ce donc, Dimitri? demanda-t-il.

— Monseigneur, une femme est en bas qui insiste pour vous parler.

— Une femme?... Est-elle jolie?

— Comme la très-sainte Vierge, monseigneur.

— Eh bien, qu'on la laisse monter. Ce sauvage de Kœpplitz ne saura jamais faire que des sottises.

Serions-nous réellement à la veille d'une révolution en Irlande? La réponse, en tout cas, ne peut se faire attendre.

A Kildare, M. Dillon, député irlandais à la Chambre des communes, a prononcé un discours très-violent, dans lequel il a conseillé aux fermiers d'organiser une grève générale et de refuser le paiement des fermages.

C'est un appel à l'insurrection.

Le ministre Forster à la Chambre des communes a qualifié ce discours de « lâché »; mais les Irlandais ne penseront peut-être pas comme le cabinet. Ils sont en proie à une telle misère, ils ont souffert depuis si longtemps que le *malesuada famas* peut les amener avant peu à de déplorables excès.

On signale déjà dans une période de cinq mois 187 crimes agraires : ces attentats sont le prélude d'une révolte générale, ou tout au moins l'indice d'une situation des plus critiques.

C'est au gouvernement britannique à prendre des mesures d'humanité pour prévenir une insurrection, après la famine de l'an dernier.

Une nouvelle grave nous arrive de Saint-Petersbourg; elle est donnée par une dépêche du *Morning Post* :

« Berlin, 17 août.

» Tout le bas de la ville de Saint-Petersbourg a été dévasté par un énorme incendie. Le quartier de Lifgoska est détruit. Plus de vingt édifices publics ont été réduits en cendres. »

Est-ce là un nouvel exploit des nihilistes? — Nous ne le savons pas encore. — Quand on se rappelle leurs sinistres forfaits, on serait en droit de le supposer, si, depuis la nomination du général Loris-Mélikoff à la direction de la police, ils n'avaient pas subitement cessé leurs complots.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Commission d'examen pour la division d'officiers de l'Ecole de cavalerie dont les cours finissent le 31 août, est arrivée à Saumur, et se compose de :

MM.

Le général de Galliffet, président.

Le lieutenant-colonel Rozier.

Le lieutenant-colonel Degain.

Le commandant Massiet.

Le commandant de Boysson.

Le commandant Brillois.

Le commandant Reveroni.

Le capitaine de Reynach.

Le capitaine Elias.

Nous lisons dans plusieurs journaux de Paris :

« On se souvient que l'hiver dernier a été marqué par des crues et des débâcles de glaces d'une violence exceptionnelle. En particulier, la débâcle des glaces de la Seine,

dans la traversée de Paris, et celle de la Loire, à Saumur, sont encore présentes à la mémoire de tous.

» Le ministre des travaux publics a fait faire, par le service des ingénieurs de la navigation, l'estimation des dépenses qu'occasionnerait la réparation des avaries causées par ces crues et débâcles. Ce travail est aujourd'hui terminé et il aboutit à l'énorme chiffre de 2,318,870 fr.

» Voici quelles sont les voies navigables pour lesquelles la dépense sera la plus forte :

Loire.....	524,000 fr.
Seine.....	436,000 »
Canal de l'Est.	306,000 »
Yonne.....	170,000 »
Saône.....	167,000 »

» Le reste se répartit entre le Rhône, le Cher, la Marne, la Vilaine, les voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais et les canaux de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, du Centre, de la Haute-Marne et de Nantes à Brest. »

Le *Patriote* est dans l'erreur; l'entrefilet relatif à M^{me} Charbonnier, que nous avons publié, diffère du sien de plus d'un *tota*. Qu'il veuille bien relire seulement les deux premières lignes, et il reconnaîtra qu'il s'est trop avancé.

Quant aux deux dernières lignes, nous lui en laissons toute la paternité.

La semaine dernière, l'asile de la Visitation, tenu par les Sœurs de Sainte-Anne, avait sa distribution des prix. M. le curé de la paroisse, en présence d'un auditoire nombreux, a prononcé une allocution chaleureusement applaudie que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en son entier.

En voici les principaux passages :

Mes chers enfants,

Dans la crainte d'être rangé parmi les orateurs qui, en ces derniers temps, et précisément à l'occasion de la distribution des prix, auraient gagné à se taire au lieu de parler comme ils l'ont fait, je ne veux pas en ce moment vous adresser ce qu'on appelle un discours, mais simplement vous faire part des pensées et des sentiments que la solennité de ce jour m'inspire à votre sujet.

Oui, je me sens pressé de vous dire ici, et en toute vérité, mes enfants, que je vous aime beaucoup (et il n'y a pas de mal à cela, je l'espère); que je vais être heureux tout à l'heure de vous décerner des prix et des couronnes, et que je suis tout particulièrement charmé de vous retrouver en aussi grand nombre sous la direction de nos chères Sœurs, après les longues et rudes épreuves de l'hiver dernier.

Les épreuves de l'hiver dernier! Est-ce à dire que, par ce froid excessif dont nous avons souffert pendant plusieurs mois de cette année scolaire, j'ai craint de vous voir tous gelés, comme tant d'autres fleurs de nos parterres, ou tout au moins emportés ou broyés par la fameuse banquise, qui, longtemps suspendue en amont de notre grand fleuve, menaçait, plus que tout le reste de Saumur, notre petite île d'Offard? A vrai dire, il entrerait bien quelque chose de cela dans nos alarmes. Mais nos

préoccupations allaient plus loin encore : à ce premier danger s'en ajoutait un autre, qui vous concernait plus spécialement : en même temps que la débâcle de nos écoles! Eh bien! mes enfants, grâce au ciel, pour l'un et pour l'autre de ces deux dangers, nous en avons été quittes à peu près pour la peur.

D'une part, en effet, Notre-Dame des Ardilliers, sensible à nos prières, n'a pas permis aux terribles glaçons de dépasser la ligne de son vénéré ancrage et réduits à l'impuissance de nuire à sa reille au général victorieux qui, après avoir ébloui et décimés ennemis sur le champ de bataille, ne les laisse pas défilier devant lui sans les avoir entièrement désarmés; heureux encore ces vaincus, s'ils pouvaient, comme il en est arrivé aux glaçons, effectuer leur humiliant passage à la faveur des ombres nocturnes et en se dérochant sans bruit.

D'autre part, mes enfants, Notre-Dame de la Visitation, sans doute après s'être concertée avec sa patronne de nos chères Sœurs, ne l'oublions pas, a inspiré à vos bons parents, et à vous aussi, je le sais, un tel sentiment d'attachement et de reconnaissance pour vos premières maîtresses, toujours si affectueuses et si dévouées pour vous, que, malgré l'inconvénient grave assurément d'interrompre vos classes l'espace d'un long mois dans une pareille saison de l'année; malgré maintes sollicitations et les plus engageantes promesses pour vous enrôler sous une nouvelle bannière; malgré certaines menaces de retirer à vos parents leur emploi ou leur droit à l'assistance publique; malgré tout, en un mot, vous avez quitté le vieil asile de vos études, dès que vos anciennes institutrices ont été obligées de le quitter elles-mêmes, sans savoir même encore dans quel autre refuge elles pourraient vous recueillir et vous fixer auprès d'elles; sans prévoir surtout que, même sous ce rapport, vous ne tarderiez pas à gagner au change, puisque le local que vous avez déserté si résolument est loin de valoir la splendide demeure où j'ai la consolation de vous voir installés.

Honneur donc à vous, chers élèves; honneur aussi à vous, leurs parents, pour la fidélité, le discernement, je dirai même le vrai courage dont vous avez su faire preuve en ces délicates circonstances : j'avais grandement à cœur de vous en adresser publiquement aujourd'hui mes sincères et ardentes félicitations, parce que j'estime, et beaucoup d'autres avec moi, que vous les avez admirablement méritées.

Quelques mois encore, mes enfants, et j'aurai fini.

Le maintien des écoles libres, auxquelles vous appartenez par le choix spontané que vous en avez fait, est le prix de grands sacrifices et de beaux dévouements, dont plusieurs d'entre vous, jeunes élèves, ne se doutent pas peut-être, mais que vos parents connaissent mieux. Tous vous allez le comprendre, si vous écoutez bien ce que je vais dire, en comparant le mode d'existence des écoles communales avec celui de vos écoles libres.

Les écoles communales, elles, sont appelées *gratuites*, parce qu'elles sont payées par tout le monde,

chasserai!

— Soyez éloquent pour lui, monsieur le comte.

Cet homme, après tout, défendait vos intérêts.

(A suivre.) ALFRED DES ESSARDS.

Théâtre de Saumur.

DIMANCHE 22 août 1880,

A L'OCCASION DES COURSES

Avec le concours de

M^{lle} Aimée TESSANDIER

Artiste du théâtre du Gymnase;

M. TETREL, du Châtelet; M^{me} BREMONT, de la

Gaité; M. DUMOULIN, du Palais-Royal, et de

différents artistes de Paris.

LE FILS DE CORALIE

Comédie en 4 actes, de M. Albert DELPIT.

M^{me} TESSANDIER remplira le rôle de Coralie,

qu'elle a créé à Paris au théâtre du Gymnase.

M. TETREL remplira le rôle de Daniel; M. DE-

MOULIN, celui de Godefroy; M. VERNET, celui de

M. de Montjoie; M^{me} BREMONT, celui d'Edith.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT,

rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à

l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

blement contrarié, j'attendais...

— Quoi?

— J'ignorais si Votre Excellence n'aurait pas besoin de moi.

— Tu as trop de zèle. Laisse-nous.

Dès que l'intendant fut sorti, le comte, rapprochant son fauteuil de celui qu'occupait l'étrangère, dit très-gracieusement :

— J'espère, mademoiselle, que maintenant vous n'aurez plus peur... A moins que, moi aussi, je vous inspire ce pénible sentiment.

— Oh! non, monsieur le comte, répondit-elle. Votre bonté m'encourage, et près de vous j'aurai la force d'accomplir ma mission.

— Votre mission?... Eh! mais, la chose paraît grave. De quelle nature est cette mission?

— Elle est filiale.

— Expliquez-vous, mademoiselle. Et d'abord, car c'est le premier point, — votre nom?

— Mikéline de Fergusson. Mon père est un de vos feudataires; chaque année, il vous paie une très-forte redevance. Malheureusement nous avons essayé de grandes pertes; dès lors il a été impossible à mon père de s'acquitter vis-à-vis de votre intendant, cet homme si dur, si inflexible, qui tant de fois a fait couler mes larmes et qui tout à l'heure encore voulait m'empêcher d'arriver jusqu'à vous.

— Le misérable! s'écria Thadéus indigné; je le

c'est-à-dire par tous ceux qui, riches ou pauvres, paient des impôts directs ou indirects, ou même par ceux qui, sans payer d'impôts proprement dits, achètent toutefois plus cher leurs denrées, à raison des droits plus élevés dont on les taxe à l'octroi ou sur le marché, précisément en vue d'entretenir ces écoles communales; et personne en particulier n'a le mérite de cette gratuité préten- due, parce que chacun n'y contribue que de force.

Il n'en est pas ainsi, mes enfants, des écoles li- bres que l'on met à votre disposition; il n'y a, pour les fonder et les soutenir, celles-là, qu'un certain nombre d'âmes charitables qui n'y sont point for- cées, mais qui s'imposent volontairement à elles- mêmes de grosses dépenses en argent ou en na- ture, pour vous assurer la faveur de l'éducation que vous et vos parents avez préférée: ce qui ne les empêche pas néanmoins de payer encore, comme les autres contribuables, pour les écoles communales, qu'elles soient ou non de leur goût.

Ces bonnes personnes, mes enfants, ces protec- teurs généreux, je tiens à les signaler, en terminant, à la reconnaissance de vos cœurs. Ce sont ces mes- sieurs et ces dames de Saumur, qui composent le double comité des écoles congréganistes de cette ville; et, après eux, tous les souscripteurs de cette même ville et des environs, chez lesquels des mem- bres désignés par les deux comités vont chaque année tendre la main pour vous! N'est-ce pas vous dire assez clairement que tous ces bienfaiteurs ont droit à votre profonde gratitude, et que vous devez toujours les respecter, les aimer, et souvent les re- commander à Dieu dans vos prières?

Enfin, je m'arrête, et il en est grand temps, je le vois: car je finirais par avoir fait un vrai discours, après m'en être si bien défendu en commençant.

ANGERS.

On nous annonce, dit l'Union de l'Ouest, un mieux assez sensible dans l'état de M. le comte de Tillière. Le blessé a repris connais- sance.

TOURS.

L'enterrement civil du citoyen Breton, Nicolas-Joseph, ex-déporté, a eu lieu mer- credi matin, à 40 heures, rue Girardeau, 20.

L'Union libérale y avait invité les adhérents de la libre-pensée. — L'assistance était mince. On voyait que le défunt était pauvre. Pas le moindre Rivière pour pontifier; pas le mou- dre petit plumitif de l'Union libérale pour chauffer la manifestation. Enfin pas la mou- dre immortelle aux boutonnières.

POITIERS.

Par arrêté de M. le ministre de la guerre, à l'occasion des grandes manœuvres de 1880, le droit de réquisition sera exercé, conformément aux dispositions de la loi, dans la commune de Poitiers, du 13 au 25 septembre inclus.

NANTES.

Un incident s'est passé au Conseil général de la Loire-Inférieure qui honore singulière- ment l'énergie de son président et de la majorité.

Dans la session d'avril, cette assemblée,

infligeant aux décrets Ferry le blâme qu'ils méritent, avait demandé par un vœu que les droits des pères de famille fussent respectés. Or, le procès-verbal imprimé de la séance où cette motion fut émise et adoptée a sup- primé purement et simplement une partie de la discussion qui avait précédé le vote.

M. le baron de Lareinty, réélu président, a demandé compte au préfet de cette mutila- tion volontaire; il a surtout vigoureusement protesté contre l'apposition de sa propre si- gnature présidentielle au bas d'un document tronqué.

Le préfet s'est piteusement couvert: il rappelle que le conseil d'Etat a annulé le vœu du Conseil général et prétend que la discussion relative à un vœu supprimé ne doit pas figurer dans les comptes rendus des séances. En tout cas, il a agi par ordre, et c'est le gouvernement qui endosse. Mais son dévoué serviteur ajoute qu'il rejette tout blâme dirigé contre l'irréprochable Républi- que et proteste à l'avance contre toute déci- sion prise dans ce sens.

M. de la Giraudais et M. de Lareinty lui ont victorieusement répondu que le préfet n'a jamais été que le simple gardien matériel des procès-verbaux du conseil général, sur lesquels il n'a et ne peut avoir aucun droit de retouche ou de modification.

Le Conseil général, invité par M. Laisant à passer outre, repousse cette motion par 27 voix contre 14. Il adopte, au contraire, par le même nombre de suffrages, un ordre du jour motivé qui inflige au préfet un blâme sévère et proteste hautement contre la mu- tilation d'un procès-verbal officiel et certi- fié.

Honneur aux vaillants Nantais dont les ven- dications courageuses ne nous surpren- nent nullement! Ils montrent à tous les Français honnêtes la voie de la résistance légitime aux caprices d'une autocratie qui ne s'embarrasse même plus du masque légal.

Dan son audience de lundi, le tribunal correctionnel de Nantes a condamné un cer- tain nombre d'honorables négociants de cette ville à une peine de 25 fr. d'amende; ils avaient négligé de présenter à la visite annuelle les chevaux dont ils se servent pour les besoins de leur commerce, notamment pour les tournées faites par leurs voyageurs dans la Loire-Inférieure et les départements voisins. Avis aux intéressés, dit le Phare de la Loire.

LE MANS.

M. Cordelet, député, élu président du con- seil général, a fait un discours républicain en prenant possession du fauteuil.

M. Haëntjens dit que, puisque le président parle politique, il parlera politique égale- ment, à l'occasion.

Le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia dit qu'un gouvernement qui crochète les serru- res ne mérite par les éloges que lui a décer- nés le président du conseil général.

RENNES.

La Cour d'appel a confirmé, purement et

simplement, le jugement du tribunal correc- tionnel condamnant les sergents Fontenet et Prévot à six mois d'emprisonnement, comme auteurs de l'attaque dirigée, dans la soirée du 14 juillet, contre le couvent des Récollets.

M. Waldeck-Rousseau, député, plaidait pour les prévenus.

NIORT.

On lit dans le Poitou:

« Le 15, dans toutes les églises de Niort a eu lieu la traditionnelle procession en exécu- tion du vœu du roi Louis XIII.

» Les années précédentes, ces proces- sions, comme celles de la Fête-Dieu, se fai- saient ici, en grande pompe, au milieu d'un grand concours de fidèles dévoués au culte de la divine Mère du Sauveur, et jamais l'ordre public n'avait été troublé par ces ma- nifestations pieuses de la foi d'un peuple chrétien.

» Cette année, il a fallu faire ces proces- sions dans l'intérieur des églises! Ainsi l'a- vait voulu, contrairement au vœu général de la population, l'étrange municipalité qui gouverne la ville de Niort, ainsi l'avait réglé le maire Pellevoisin qui se fait, apparem- ment, un titre de gloire d'obéir docilement aux injonctions du chapelier Louvrier, aux ordonnances de Jacquet et aux caprices du cordonnier Marcard!

» Ah! quel honneur pour Pellevoisin!

Marriede deux fois. — Une femme qui habite près de La Ferté, au village de la Gautière, se trouve en ce moment dans une situation bien embarrassante.

En 1870, son mari partit comme résér- viste, la laissant avec un enfant. A la bataille de Sedan, il reçut une balle dans la figure et fut laissé pour mort sur le champ de ba- taille; avis de son décès fut envoyé à sa femme. Il n'en était rien cependant; mais, compromis dans la Commune, il quitta la France, et sa femme ne reçut jamais aucune nouvelle de lui, et, bien persuadée de son décès, elle s'est remariée il y a environ 5 ans et eut 3 enfants avec son nouveau mari. Or, il y a quelques jours, le premier mari, profitant de l'amnistie, est revenu à La Ferté et s'est présenté chez sa femme.

Celle-ci ne pouvait reconnaître son mari dont les cheveux ont blanchi et que la balle prussienne a d'ailleurs défigurée; mais les détails précis qu'il a pu donner ont établi clairement son identité. (Patriote.)

M^{lle} Sarah Bernhardt jouera Adrienne Le- couvreur dans les villes où auront lieu plu- sieurs représentations: Nantes, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Genève et Marseille. A Tours, à Saumur et à Angers, l'éminente comédienne paraîtra seulement dans Frou- frou.

Un journal de Paris dit que l'excellente M^{me} Fromentin accompagnera également M^{lle} Sarah Bernhardt et qu'elle remplira dans les deux pièces un des principaux rô- les.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 août.

L'attitude du marché est hautement satisfaisante. La question de Tunis semble apaisée et la question d'Orient est ajournée.

Nos valeurs de crédit ont un marché fort suivi. On constate une tendance à la hausse très-nette sur les titres que nous avons signalés à l'attention de nos lecteurs. On est à 810 après 805 sur la Banque d'Escompte. Ce n'est d'ailleurs qu'un cours d'at- tente, ce titre méritant un prix beaucoup plus élevé. La Banque Hypothécaire est à 610, chaque jour complète le classement dans les meilleurs por- tefeuilles des obligations 500 fr. 4 0/0 de la Société. La Société générale française de Crédit est fort re- cherchée. Les profits de l'institution se dévelop- pent à mesure que s'étendent les services exté- rieurs et intérieurs. Ce placement aux cours actuels ressort à plus de 20 0/0.

Nous avons fait ressortir les beaux résultats déjà atteints par l'Assurance financière. Les bénéfices réalisés depuis le commencement de l'exercice s'é- lèvent à 3,185,308 fr. Ils ont permis: 1° de rem- boursier à 100 fr. 4,282 polices et à 2,500 fr. un nombre de 150 Bons privilégiés; 2° de payer un dividende de fr. 22.50 par Bon, ce qui, joint aux remboursements anticipés, forme la répartition de 30 fr. annoncée au mois de mars; 3° de porter à la réserve une somme de 647,500 fr.

On voit à quel haut degré est déjà parvenue l'Assurance financière. Il en résulte jusqu'à l'évi- dence que les cours actuels sont insuffisants et doivent être largement dépassés. Nous engageons vivement les capitalistes qui ont des fonds disponi- bles à les employer dans cette valeur.

Le Crédit Mobilier oscille de 635 à 640. Il y a certainement avantage à réaliser à ce prix. Une grande lourdeur persiste sur la Banque parisienne. Les capitalistes ne semblent pas admettre qu'une plus-value de 160 fr. puisse être justifiée sur ses actions. On vend la Rente foncière parisienne pour acheter avec une économie de 100 fr. par titre des actions de la Société des Immeubles de Paris.

Institution de M^{lle} Mathieu.

La rentrée des élèves dans l'institution dirigée par M^{lle} Mathieu aura lieu le mer- credi 29 septembre pour les pensionnaires et le jeudi 30 pour les externes.

M^{lle} Mathieu recommencera ses cours le vendredi 8 octobre, et les continuera aux mêmes jours et aux mêmes heures que les années précédentes.

Société anonyme des carrières Françaises et Belges réunies.

Dans une semblable affaire, la question des débouchés n'existe pas; la demande est constamment supérieure à l'offre, et le débit n'est pas limité par la production, mais par les besoins.

C'est donc avec une entière confiance dans le succès de cette affaire, que la Banque industrielle (10, Faubourg Montmartre, Paris) peut proposer au public de s'y inté- resser. (Le Télégramme financier.)

JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron du POTET (22^e année). — Directeur: H. DURVILLE. — Abonn.: 6 fr. par an; le N^o, 25 cent. — Traitement des Maladies par le Magnétisme et le Somnambu- lisme. — M^{me} BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adres- ser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

Le Blessé de Gravelotte.

(Suite et fin.)

En réalité, tout en le guidant à travers ce pays inconnu pour lui, à travers ce domaine dont les chemins lui devenaient familiers, Jeanne décrivait toutes choses... les grands arbres qui frissonnaient sur leurs têtes... les massifs de fleurs dont les par- fums passaient dans l'air, l'Océan qui grondait à l'horizon... l'aspect de la terre et du ciel...

Et la tendre sollicitude de la jeune femme prêtait à son langage une telle vérité, un tel charme, que parfois l'aveugle, dans un élan de reconnais- sance et d'amour, s'écriait:

— Quand tu me parles ainsi, je vois!... je vois!... Parle encore!

— Ne serait-ce toujours qu'une illusion!

En traversant Paris, on avait consulté le plus célèbre spécialiste de notre Académie de médecine.

— Je n'ose me prononcer, avait-il dit; mais laissons agir la nature. Il se peut qu'il y ait un réveil!

Ce réveil, on l'espérait; on en épiait les moindres indices.

Un soir, au salon, Jeanne lisait à haute voix le journal.

Sur l'étroit guéridon qui la séparait de son mari, une lampe était allumée.

Il se recula tout à coup, faisant un geste doulou- reux.

— Qu'as-tu? lui demanda-t-elle.

— Éloigne cette lampe, répondit-il.

— Pourquoi?

— Sa clarté m'a fait mal.

— Ah! murmura Jeanne avec un gémissement de surprise et de joie.

— Mais tu la vois donc? questionna madame Désaubray.

— Un nuage lumineux... voilà tout! dit l'aveu- gle.

— Mais il y a quelques jours... hier au soir... ce n'était pas ainsi!

— Non!

— Morgué! fit le père Claude, c'est un com- mencement!

— Une lueur d'espérance! ajouta Jeanne.

Quelques semaines plus tard, sous les tilleuls du parc, Bernard était assis dans l'ombre.

Jeanne, qui l'avait quitté un instant, revenait vers lui.

Comme elle s'arrêtait, un rayon de soleil, glissant

à travers le feuillage, éclaira tout à coup le corsage de la jeune femme.

— Ne bouge pas, s'écria l'aveugle, attends!

Les yeux fixés, le bras étendu vers la ceinture de Jeanne, il semblait y désigner, y regarder un objet.

Elle avait obéi.

— Explique-toi! fit-elle.

— N'as-tu pas là quelque chose qui brille?

— Oui! cette montre avec nos deux chiffres en diamants que m'a donnée ta mère...

Et, toute rayonnante elle-même, elle les faisait scintiller au soleil.

— Leur éclat me frappe! dit Bernard.

Un autre jour, il s'informa si Jeanne ne portait pas une robe rose.

C'était vrai!

Après l'éclat, les couleurs.

— C'est le réveil, dit le père Claude.

— Retournons à Paris, proposa le comte. Tout est prêt pour vous y recevoir... et les arrêts de Berlin ne sont pas irrévocables!

On partit.

Que de beaux rêves durant ce voyage!

Bernard, seul, restait incrédule.

— Dieu ne fait plus de miracles! avait-il dit.

— Mais la jeunesse aidant, répliqua le vieux Claude, il récompense toujours les braves cœurs!

Cette dernière consultation eut lieu à l'hôtel de Trévelec.

Tout présageait, tout attestait que, dans six mois, le blessé de Gravelotte ne serait plus aveugle!

Le même soir, lorsque Jeanne se retrouva seule... avec Bernard, elle lui dit:

— Un bonheur ne vient jamais seul... le se- cond, celui que tu vas apprendre, je te l'avais réservé comme une consolation...

— Parle!

Elle le prit dans ses bras, et tout près, à l'oreille, elle compléta son aveu.

— Vrai! s'écria-t-il, tout palpitant de joie. Et ce serait pour la même époque?...

— Oui!... tu verras notre enfant! conclut Jeanne.

CHARLES DESLYS.

FIN.

En apprenant l'expérience de ce fou américain qui a parié de rester quarante jours sans manger, un chef d'institution, un marchand de soupes, comme on dit, s'est écrié:

— Si l'expérience réussit, je vais, le premier, en Europe, appliquer cette méthode aux élèves de mon institution.

Voilà un homme de progrès.

APPEL AUX POÈTES.

Le vingt-cinquième Concours poétique ouvert en France le 15 août, sera clos le 15 décembre 1880. Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées. Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Everiste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen, Lot-et-Garonne. — (Affranchir.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acides, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BOARREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PRYCLER, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; J. RUSSON, épici-er, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE METZ

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
HEURE	DESTINATION	HEURE	DESTINATION
6 h. — matin.	A. POITIERS	10 h. 30 matin.	A. ANGERS
8 15 —	—	—	—
11 25 —	—	7 40 soir.	11 h. 55 matin.
1 17 soir.	—	4 51 —	—
4 55 —	—	11 48 —	—
7 59 —	—	—	—

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
HEURE	DESTINATION	HEURE	DESTINATION
5 h. 30 matin.	A. MONTEUIL	9 h. 13 matin.	A. SAUMUR
8 35 —	—	5 17 soir.	—
12 15 soir.	—	8 50 —	—
6 45 —	—	10 47 —	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 44.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 AOUT 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 45	»	05	Crédit Foncier colonial	400	»	»	C. gén. Transatlantique	600	»	2 50
3 % amortissable	87 55	»	15	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1340	»	»	Canal de Suez	1300	»	10
4 1/2 %	117 50	»	20	Obligations foncières 1877	361	»	1	Société autrichienne	596 25	»	3 75
5 %	119 40	»	20	Obligations communales 1879	474	»	25	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	513	»	2	Obligat. foncières 1879 3 %	472 50	1	»	Est	388	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	516	»	1	Soc. de Crédit ind. et comm.	730	»	5	Midl	388	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234	»	»	Crédit mobilier	635	»	»	Nord	390 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	»	1	Crédit Foncier d'Autriche	740	»	»	Orléans	338 25	»	»
— 1865, 4 %	525 50	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1360	»	8 75	Ouest	388 50	»	»
— 1869, 3 %	402	»	»	Est	760	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	388 50	»	»
— 1871, 3 %	396	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1017 50	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	390	»	»
— 1875, 4 %	523	»	1	Nord	1602 50	2 50	»	Paris-Bourbonnais	389	»	»
— 1876, 4 %	523	»	2	Orléans	1218 75	5	»	Canal de Suez	579	»	»
Banque de France	3490	»	»	Ouest	825	»	»				
Comptoir d'escompte	951 25	»	1 25	Compagnie parisienne de Gaz	1335	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		ARRIVÉES	
HEURE	DESTINATION	HEURE	DESTINATION
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.	—	—
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).	—	—
8 — 56 —	omnibus-mixte.	—	—
1 — 25 —	soir.	—	—
3 — 32 —	—	—	—
7 — 15 —	express.	—	—
10 — 37 —	omnibus.	—	—
	(s'arrête à Angers).		

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		ARRIVÉES	
HEURE	DESTINATION	HEURE	DESTINATION
3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.	—	—
8 — 21 —	omnibus.	—	—
9 — 30 —	express.	—	—
12 — 40 —	soir.	—	—
4 — 44 —	omnibus-mixte.	—	—
10 — 28 —	express-poste.	—	—

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
47^e ANNÉE (1879).

Prix du volume broché 7 fr. »
cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1879. — Le volume 1879 (47^e année), mis en vente le 5 décembre 1879.

LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIES PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1880, environ 50 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Dèzé, libraire, rue Saint-Jean, n°1, à Saumur.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris 7 fr. »
Départements 8 50
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.

Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. POITEVIN, 2 vol.
Prix de chaque volume broché, 7 fr. 50
L'ouvrage complet, 15
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Châuvain, illustrés par Yan Dargent, 1 vol. grand in-8°
Prix, pour Paris, broché 15 fr.
cart., doré sur tranche 18

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1881.

MAISON

Avec cour, jardin, écurie, Rue Beaurepaire, n° 37.

S'adresser à M^{me} veuve BOUCHET, même rue, n° 41, ou audit M^e LE BLAYE. (441)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

1^o La PROPRIÉTÉ DE GRENELLE, à Saumur, nouvellement restaurée, avec jardins, bosquets et dépendances;

2^o La PROPRIÉTÉ dite de la SABLONNIÈRE, à Saumur, route de Fontevault, avec jardin, écurie et grenier à fourrage; vignes, cour et pomiers;

3^o MAGNIFIQUES CAVES, pouvant parfaitement convenir à un négociant en vins ou à un commerçant en gros;

4^o Une autre CAVE, avec puits et source d'eau; partie de maisonnette et accessoires, pouvant convenir à la culture des champignons ou à un jardinier.

S'adresser, pour tous renseignements et visiter les immeubles, à M^{me} B. STRAUS, propriétaire, en son château de la Fuie, et à P. LAMOUR-VÉQUE, son régisseur, rue de l'Hermitage, n° 2, à Saumur. (427)

Colonie agricole de Saint-Hilaire.

ADJUDICATION

DE

DIVERSES FOURNITURES

Nécessaires au service.

Le samedi 4 septembre 1880, à une heure du soir, il sera procédé, à la Préfecture de la Vienne, salle ordinaire des adjudications, sous la présidence de M. le Préfet ou de son délégué, dans les formes prescrites par le règlement du 31 juillet 1852, à l'adjudication de diverses fournitures.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges à la Colonie de Saint-Hilaire.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE

CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École de cavalerie.

Le samedi 21 août 1880, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de vingt-un chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (503)

A VENDRE

UN PETIT PHAÉTON, à quatre roues, à deux rotondes à balustres, sans capote, ayant très-peu servi. S'adresser chez MM. FLORISSON, carrossiers, rue d'Orléans, ou à M. GOUZÉ - MARTIN, ancien boulanger, propriétaire à Bagneux. (404)

M. DESSERT, marchand de chevaux, fait savoir qu'il sera à Saumur vendredi et samedi avec une vingtaine de petits chevaux, dits poneys, chez M^{me} veuve DEHON, subergiste, au Champ-de-Poire.

ON DEMANDE un jeune homme

désirant apprendre le commerce. S'adresser à la Ville de Paris.

BLANC ET DENTELLES

M. FAUVEL, 5, rue Beaurepaire, demande un apprenti.

GUÉRISON GARANTIE des maladies les plus incurables de la Poitrine, du Cœur, des Nerfs, de la Peau, des maladies contagieuses des deux sexes et vices du sang.

TRAITEMENT SUPÉRIEUR du Dr PALINE, ex-interne des hôpitaux. Paris, 20, rue des Martyrs. Consultations tous les jours, de midi à 4 heures, et par correspondance. Envoi de preuves de guérisons recon-nues incurables. (519)

Grande Tuilerie de Bourgogne à MONTCHANIN (Saône-et-Loire), FONDÉE en 1860

Société Anonyme. — Capital : 4 millions de francs

PRODUCTION ANNUELLE :

30 MILLIONS de Tuiles, Carreaux, Briques, Hourdis et Accessoires de Bâtimens.

Marque de Fabrique Déposée (seule authentique) :

BOURGOGNE MONTCHANIN

(Saône-et-Loire).

La Supériorité des Produits de Montchanin est consacrée partout, en France et à l'Etranger, par plus de 20 ans d'épreuve.

SE DÉFIER DES IMITATIONS.

Entrepôt : M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, 68, Saumur.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILLIADÉ ET L'ODYSSÉE D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Illiade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Énéide).

Un volume, l'Illiade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssée : 2 fr. 50 c. Les deux volumes ensemble : 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.